



Castelnaud la chapelle, mercredi 9 juillet 2025

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2025/05083

Modifiant l'avis n° FR/2025/05082

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Feux d'artifices

Arrêt de navigation (Port de Libourne) (tous les usagers - Défini par usagers...)

- du 14/07/2025 à 21:00 au 15/07/2025 à 00:30

- o **Dordogne**

entre les pk 88.00 (Pont de pierre) et pk 90.00 (Limite port de Libourne)

- o **Isle**

entre les pk 143.000 (Limite port de libourne) et pk 143.900 (confluence Isle Dordogne) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Conformément à l'arrêté N° 2025-395 de la communauté d'agglomération du Libournais (LA CALI), la circulation de tout engin nautique (motorisé ou non) est interdite sur l'ensemble du plan d'eau du Port de Libourne - Saint Emilion (voir plan ci-joint) à l'exception des bateaux de secours, des services de l'Etat et du Port de Libourne.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

EPIDOR, Service du Domaine Public Fluvial, Place de la Laïcité, 24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE
Tél : 05 57 51 06 53

Date limite d'affichage :

16/07/2025

Directeur(trice)

Signé

Roland THIELEKE